



ÉTAT DES LIEUX  
de  
L'AVORTEMENT  
EN EUROPE



**L** accès à l'IVG en Europe semble un droit acquis. Or, il n'en est rien. Les attaques des anti-choix sont de plus en plus nombreuses, qu'elles soient frontales ou insidieuses. La culpabilisation des femmes reste la règle. Les entraves à leur autonomie sexuelle et reproductive sont l'expression d'un sexisme institutionnalisé et doivent être combattues comme facteurs d'inégalités et d'injustice.

D'une manière générale, le contexte de crise et d'austérité ajoute de nouveaux obstacles aux freins idéologiques toujours prégnants : fermeture des centres IVG, allongement des délais d'attente, faibles moyens alloués à l'information. Un grand nombre de femmes subissent des pressions morales et psychologiques qui insinuent que l'IVG est forcément un traumatisme et qu'y avoir recours est irresponsable, voire criminel. Les discours de l'Église catholique sur la « culture de mort » sont désormais repris par l'Église orthodoxe, traditionnellement plutôt tolérante sur l'IVG et la contraception. Depuis quelques années, notamment en Bulgarie, en Géorgie, en Roumanie, en Russie, en Ukraine, les popes soutiennent des projets de loi sur la protection de l'embryon dès la conception, même lorsque la vie de la femme est en danger. C'est aussi le cas des églises protestantes évangéliques, notamment pentecôtistes, de plus en plus influentes. Les alliances formelles passées à plusieurs reprises entre les divers courants religieux au cours des années 2000 témoignent d'une consolidation du front anti-choix. Rappelons que le premier chemin de croix du pape François visait à dénoncer l'IVG. En Europe, ce sont les paroisses qui ont relayé l'initiative citoyenne européenne « Un de nous » pour la reconnaissance des embryons comme personnes humaines.

Sur le plan international et des droits humains, l'accès sûr et légal à l'interruption de grossesse est essentiel pour garantir aux femmes et jeunes filles les droits fondamentaux, y compris, entre autres, le droit à la vie, à la non-discrimination, à l'égalité, à la santé et à la vie privée.

Les organes conventionnels des Nations Unies ont fréquemment exprimé leurs préoccupations au sujet de la relation entre les lois restrictives sur l'Interruption Volontaire de Grossesse, les avortements clandestins et dangereux et les taux élevés de mortalité et de morbidité maternelles. En cas de lois restrictives, le problème central est la difficulté d'obtenir une IVG même lorsque les femmes ont légalement le droit de la demander. Selon la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, quand un État permet l'IVG dans certaines situations, il ne doit pas structurer son cadre juridique d'une manière qui limiterait les possibilités réelles pour y accéder. Les organes conventionnels des Nations Unies ont également affirmé que dans les pays où l'IVG est légale, les États doivent veiller à ce que ce service soit disponible, accessible et de bonne qualité. Les organes conventionnels des Nations Unies ont également acté que les lois restrictives sur l'IVG peuvent constituer un traitement inhumain et dégradant. Malgré tout cela, dans plusieurs pays de l'UE, les femmes sont confrontées, ou seront bientôt confrontées, à des défis importants en matière d'accès aux IVG sûres et légales selon les normes des droits humains susmentionnés.

Au centre de l'UE, quelques pays avec le Danemark et la Suède résistent à cette tendance : la France, le Luxembourg et les Pays-Bas. Leur politique volontariste en faveur des droits des femmes doit être généralisée, car l'IVG n'a rien à voir avec une judiciarisation ou le Code pénal des États.



**En conséquence, l'Union européenne doit inciter ses membres à décriminaliser l'Interruption Volontaire de Grossesse pour en faire un droit fondamental des femmes à la santé et à l'autodétermination.**

---

## ALLEMAGNE

L'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse, sur demande de la femme, après un entretien obligatoire dans un centre de conseil (sauf en cas de viol). Après 12 semaines, l'IVG est autorisée après avis positifs de deux médecins « si la santé physique ou morale de la mère est en danger ». Sauf pour les revenus faibles, l'IVG est à la charge de la femme.

❗ Depuis 2012, une caisse d'assurance maladie allemande encourage ses membres à renoncer à l'IVG. Une prime de 300 euros est accordée à la naissance d'un enfant, en échange d'une promesse solennelle : ne jamais avorter. Seuls les assurés qui auront adhéré à l'association «Pro-Life» pourront en bénéficier. Interdire officiellement l'IVG paraissant peu réaliste, ProLife a donc développé une autre stratégie : s'associer avec des caisses d'assurances maladie pour inciter les femmes à renoncer d'elles-mêmes à l'IVG.

En décembre 2013, une jeune femme de 25 ans s'était rendue aux urgences à Cologne, après avoir été droguée et violée. Le médecin urgentiste qui l'a reçue a dénoncé, dans le journal local *Kölnner Stadt-Anzeiger*, les difficultés de son équipe à la faire admettre dans un service de gynécologie pour effectuer des prélèvements médico-légaux. Sollicitées par les urgences, deux cliniques catholiques ont refusé la victime. Parce qu'une consultation post-viol inclut un entretien sur les risques de grossesse et la prescription d'une contraception d'urgence, les médecins auraient reçu la consigne de ne plus en pratiquer du tout.

---

## BELGIQUE

L'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse sur demande de la femme, mais reste inscrite dans le Code pénal comme un « délit contre l'ordre des familles et la moralité publique ».

❗ La proposition de sortir l'IVG du Code pénal est sur la table du parlement, mais les oppositions franches ou déguisées freinent le débat. En février 2017, un professeur invité à donner un cours à des étudiants universitaires de 1<sup>ère</sup> année a qualifié l'IVG de « crime », accusant ceux et celles qui y participent de complicité de meurtre. Dans les écoles secondaires, des discours anti-IVG sont tenus par des personnes censées faire de l'éducation sexuelle et plusieurs campagnes anti-IVG ont été diffusées dans les transports publics, en Flandre et à Bruxelles.

❗ En mai 2017, la ministre de la Santé a refusé de légaliser l'accès à la pilule du lendemain dans les centres de planning, une pratique qui a cours depuis des décennies. Ce refus d'ajouter les pilules contraceptives, en ce compris celles dites du lendemain, aux médicaments qui peuvent être délivrés par des professionnels agréés, non-médecins ou pharmaciens, a des conséquences directes pour les femmes, déjà trop souvent seules face à la responsabilité de la contraception.

---

## BULGARIE

L'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse sur demande de la femme. Au-delà de 12 semaines, il faut l'accord d'une commission médicale. Au-delà de 20 semaines, l'IVG est autorisée si la vie de la femme est en danger ou pour malformation fœtale sévère.

👉 L'IVG est gratuite pour les moins de 16 ans, pour les plus de 35 ans, sur indication médicale et en cas de viol.

❗ La décroissance démographique est devenue une obsession de l'État qui ne rate pas une occasion, via les médias, de dénigrer le comportement irresponsable des adolescent-e-s qui décideraient d'avorter, alors qu'il manque une réelle politique d'éducation à la sexualité et que le travail des ONG n'est pas suffisant. Pour combattre les résistances, il faudrait aussi une participation active des médias. L'influence de l'Église orthodoxe s'ajoute au conservatisme des Bulgares. Les lacunes dans leur éducation constituent un terreau idéal pour les ennemis du libre choix.

---

#### **CHYPRE**

❌ Interdiction. À Chypre, l'IVG est illégale et ne peut être pratiquée que si deux médecins certifient que la grossesse présente un risque pour la femme ou l'enfant à naître. L'IVG est tolérée en cas de viol et d'inceste.

---

#### **CROATIE**

L'IVG est autorisée en Croatie depuis les années '60 au cours des dix premières semaines de grossesse. Pour les semaines suivantes, il faut l'approbation préalable d'une commission de médecins et d'assistants sociaux sur la base de motivations : problèmes pour la vie et la santé de la mère, malformations de l'enfant, conception intervenue dans le cadre d'un viol.

❗ Entre 1989 et 2005, les IVG ont baissé de 90 % – de 40 000 à 4 600/an – alors que la population de jeunes de plus de 14 ans a augmenté de 11 %. C'est le résultat des campagnes anti-choix et catholiques depuis la chute du régime communiste qui utilisent un langage non clérical et des moyens surprenants comme la frappe, en 2000, d'une monnaie « Prolife » avec, côté face, une illustration représentant un fœtus...

---

#### **DANEMARK**

L'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse sur demande de la femme. Au-delà de 12 semaines en cas de viol et d'indications médicales et/ou sociales, l'accord d'une commission composée de gynécologues, de travailleurs sociaux et de psychologues est nécessaire.

👉 Le coût de l'IVG est intégralement pris en charge par l'État. Depuis 2004, l'IVG est accessible aux femmes qui ne résident pas au Danemark.

---

#### **ESPAGNE**

La loi de 2010 autorisait l'IVG jusqu'à 14 semaines sur demande et jusqu'à 22 semaines en cas de malformation du fœtus (avec l'accord de 2 médecins) ou de risque pour la santé de la femme (1 médecin).

❗ Le projet de loi adopté fin 2013 supprimait quasiment le droit à l'IVG : il ne l'autorisait qu'en cas de danger prouvé pour la vie ou la santé physique ou psychologique de la femme et en cas de viol ayant fait l'objet d'une plainte. Face à une grande opposition nationale et internationale, le Premier ministre a retiré le projet de loi en septembre 2014, mais la loi votée à l'automne 2015 met les mineures en danger, car elles devront obtenir le consentement de leurs parents pour avoir recours à l'IVG.

---

## ESTONIE

L'IVG est autorisée jusqu'à 11 semaines de grossesse après consultation médicale et la signature par la femme d'un écrit sur les risques de l'IVG. Il y a possibilité d'avorter jusqu'à 21 semaines, selon des critères médicaux ou pour les filles de moins de 15 ans et de plus de 45 ans. L'État prend intégralement en charge l'IVG si elle est pratiquée pour des raisons médicales, aux 2/3 si elle est pratiquée sur demande.

---

## FINLANDE

L'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse sur indications sociales et en cas de viol, avec l'accord de 2 médecins. L'accord d'un seul médecin suffit si la femme a moins de 17 ans ou plus de 40 ans ou a déjà quatre enfants ou plus. Au-delà, le délai est étendu à 20 semaines pour les mineures de moins de 17 ans pour des raisons sociales et jusqu'à 24 semaines pour des indications médicales (risque fœtal). Aucune limite au délai n'est prévue si la vie de la femme est en danger. L'IVG est en partie prise en charge par l'État.

---

## FRANCE

Dépénalisée depuis la loi Veil de 1975, l'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse sur demande. Au-delà de 12 semaines, l'IVG est accessible sur indications médicales et après avis consultatif d'une équipe pluridisciplinaire.

👉 Depuis 2013, l'IVG est entièrement prise en charge par la Sécurité sociale et par l'Aide médicale d'État pour les femmes sans sécurité sociale. La loi Vallaud-Belkacem du 4 août 2014 a renforcé le droit à l'IVG : la loi supprime la condition de « détresse avérée » exigée par la loi de 1975 et sanctionne toute entrave à l'information sur l'IVG. Fin 2016, le Sénat a adopté l'extension du délit d'entrave à l'IVG en vue de lutter contre les pratiques de désinformation, notamment sur internet, induisant intentionnellement en erreur ou exerçant une pression psychologique sur les femmes et leur entourage en matière d'IVG.

⚠️ Outre les énormes manifestations dites « Manif pour tous », en septembre 2015, la Conférence des Évêques de France (CEF) a publié un communiqué pour critiquer la campagne d'information du gouvernement sur l'IVG. À Tours, reprenant les mêmes codes couleurs que la campagne officielle, des affiches de l'association *SOS femmes enceintes*, qui se présente comme service d'écoute, d'information et d'accompagnement, diffuse des messages anti-IVG, mais également contre la contraception et le mariage entre personnes du même sexe.

⚠️ Les anti-IVG de l'association *Sens commun* ont géré en partie la campagne électorale présidentielle de François Fillon qui a déclaré en avril 2017, qu'en cas de victoire ses représentants pourraient entrer dans son gouvernement.

En juin 2017, des affiches anti-IVG ont été apposées « illégalement » dans les emplacements publicitaires de certains autobus parisiens.

---

## GRÈCE

👉 L'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse sur demande et au-delà sur indications médicales ; jusqu'à 19 semaines en cas de viol, 24 en cas d'anomalie fœtale, et sans limites si la vie de la femme ou des dommages sérieux et durables pour sa santé physique ou mentale sont

craints, ou en cas de problème fœtal grave. L'IVG est gratuite dans le public et en partie prise en charge par la Sécurité sociale si elle est pratiquée dans le privé. Parce qu'elle reste très mal perçue dans l'opinion publique, les femmes y recourent souvent en cachette.

! Les conditions de l'IVG en Grèce sont décrites dans le Code criminel (art. 304), manifestant la désapprobation morale de l'action. Le CEDAW – Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – a exprimé en 2013 ses préoccupations pour la « très faible utilisation des méthodes efficaces de contraception, ce qui signifie que les femmes ont recours à l'IVG comme méthode de planification familiale ».

! À l'été 2017, dans l'unique hôpital de l'île de Samos, plusieurs médecins ont refusé collectivement de pratiquer des anesthésies à des femmes venues pour des interruptions volontaires de grossesse en prétextant des « raisons de conscience » (article 31 de la loi 3418/2005 (code de déontologie du médecin). L'hôpital général d'Agios Panteleimonas est le seul centre hospitalier de l'île de Samos et des îles voisines, toutes très éloignées d'Athènes, où les femmes peuvent demander une IVG. Cette entrave géographique s'inscrit dans un contexte global de crise économique qui, depuis plus de 10 ans, a quasiment détruit le système de santé du pays entraînant entre autres la suppression de nombreux hôpitaux et des centres pratiquant l'IVG hors des structures hospitalières.

---

#### HONGRIE

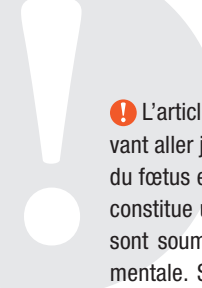
L'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse. La femme qui en fait la demande doit définir la « crise grave » qu'elle traverse et participer à deux entretiens avec une assistante sociale. Au-delà, l'IVG est possible sur indications médicales et/ou sociales après avis consultatif de deux médecins. En 2012, le gouvernement Orban a modifié la Constitution pour protéger la vie « dès la conception ».

! La seule clinique pratiquant l'IVG médicamenteuse a fermé en janvier 2013. Le gouvernement a initié une campagne trompeuse sur l'IVG dans le métro violant les règles du programme de financement européen. Autres entraves : conseils de dissuasion et humiliations sont imposés aux femmes, ainsi qu'un processus bureaucratique avec de nombreuses possibilités d'abus. Le gouvernement encourage les femmes à garder secrète la grossesse pour donner l'enfant à l'adoption. Si une adolescente accepte de donner naissance en « secret » pour adoption, il n'y aura pas d'obligation d'informer les parents ; en revanche pour l'IVG, c'est obligatoire. La pilule abortive est interdite, mais disponible de l'autre côté de la frontière, en Autriche, pour les femmes aisées. Sans succès, le CEDAW a demandé à la Hongrie de fournir un accès à l'IVG à toutes les femmes.

---

#### IRLANDE

✗ L'Irlande a très légèrement assoupli l'interdiction de l'IVG en 2013, mais uniquement dans le cas d'un risque médical pour la femme ou si un panel de trois médecins (dont deux psychiatres) atteste d'un risque de suicide de la mère. Les victimes de viol, d'inceste ou les femmes enceintes d'un bébé atteint de graves malformations et non viable ne sont toujours pas autorisées à avorter en Irlande. La sanction pénale pour une IVG illégale est passée de la réclusion à perpétuité à 14 ans de prison.

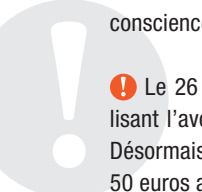


! L'article 22 de la Loi sur la protection de la vie lors de la grossesse punit l'IVG d'une peine pouvant aller jusqu'à 14 ans d'emprisonnement, y compris en cas de viol, d'inceste, de malformation du fœtus et de graves risques pour la santé de la femme. D'autre part, la loi ne définit pas ce qui constitue un « risque réel et substantiel » à la vie de la femme enceinte. Les femmes suicidaires sont soumises à un degré excessif d'examen médicaux, conduisant à une nouvelle détresse mentale. Seules les femmes qui peuvent assumer financièrement un voyage peuvent se faire avorter à l'étranger, ce qui a un effet discriminatoire sur le plan législatif. La loi impose également des sanctions pénales aux fournisseurs de soins de santé qui conseillent aux femmes de recourir à l'IVG en dehors d'Irlande. Le Comité des droits de l'homme a exprimé ses préoccupations face à cette situation dans les observations finales sur l'Irlande adoptées en juillet 2014, appelant, entre autres, l'État « à réviser sa législation sur l'IVG, y compris sa Constitution, de prévoir des exceptions supplémentaires en cas de viol, d'inceste, de risques graves pour la santé de la mère ou d'anomalie fœtale fatale et de donner plus d'informations sur les options de grossesse de crise, disponibles à travers une variété de moyens, et veiller à ce que les fournisseurs de soins de santé qui donnent des informations sur les services d'IVG sans risque à l'étranger ne soient pas soumis aux sanctions pénales ».

---

#### ITALIE

L'IVG est autorisée jusqu'à 90 jours de grossesse – un peu moins de 13 semaines – sur indications sociales et/ou médicales après consultation préalable d'un médecin, et au-delà sur indications médicales. L'IVG est intégralement prise en charge par l'État. Toutefois, selon le ministère italien de la Santé, plus de 80 % des médecins refusent de pratiquer une IVG au nom de l'objection de conscience, ce qui pose des entraves directes d'accès à l'IVG.



! Le 26 février 2016, le conseil des ministres italien a approuvé un décret législatif dépénalisant l'avortement clandestin. En revanche, les sanctions pécuniaires sont revues à la hausse. Désormais, les femmes seront passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 10 000 euros contre 50 euros auparavant.

---

#### LETTONIE

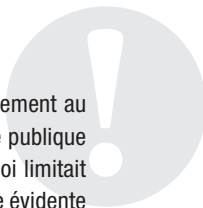
L'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse sur demande et en cas de viol, après un entretien obligatoire et une déclaration écrite de la femme. Au-delà de 12 semaines et jusqu'à 22 semaines, des indications médicales et l'accord d'un médecin sont nécessaires. L'IVG est intégralement à la charge de la femme.

---

#### LITUANIE

L'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse sur demande, après une consultation médicale et une demande écrite de la femme. Le délai est repoussé au-delà de 12 semaines sur indications médicales. L'accord du géniteur est recommandé, mais non obligatoire. L'IVG est à la charge de la femme, mais remboursée par l'assurance (obligatoire) quand elle est pratiquée pour indications médicales.





❗ Le projet de loi sur la protection de la vie dans la phase prénatale, discuté au Parlement au printemps 2014, a constitué une nouvelle tentative de l'État de réglementer la moralité publique au détriment du droit à la vie privée, à la santé et à la vie des femmes. Le projet de loi limitait l'interruption de grossesse à deux situations: lorsque la grossesse constitue une menace évidente sur la vie de la femme ou quand elle se produit à la suite d'un acte criminel, comme le viol. Dans les deux cas cependant, la grossesse ne peut pas être interrompue plus tard que la 12<sup>e</sup> semaine depuis la conception. Dans toutes les autres situations, les modifications du Code criminel traitent l'interruption de grossesse comme une infraction punissable d'arrestation ou d'emprisonnement. En vertu des modifications proposées, une femme qui « inflige des dommages graves sur un enfant à naître » peut être emprisonnée pendant deux ans. Dans ses observations finales sur la Lituanie, le Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a appelé les autorités à « s'abstenir d'adopter des lois ou des modifications visant à limiter le droit à l'IVG légale et sûre des femmes ».

En avril 2015, le gouvernement a cédé à la pression de la Conférence des évêques lituaniens et a approuvé le projet de loi sur les principes fondamentaux de la protection des droits de l'enfant, avant et après la naissance.

---

#### LUXEMBOURG

🕒 La loi de décembre 2014 a sorti l'IVG du Code pénal et l'a décriminalisée jusqu'à 12 semaines de grossesse, n'exigeant plus qu'un seul entretien obligatoire. Au-delà de 12 semaines, il faut des indications médicales et l'avis positif de deux médecins. Il n'y a pas de limite si la vie de la femme ou de l'enfant à naître est menacée. Seul-es les gynécologues sont autorisés à pratiquer une IVG, elle est intégralement remboursée par la Sécurité sociale. Cependant, si les conditions ne sont pas respectées, des sanctions pénales restent prévues.

---

#### MALTE

❌ L'IVG est interdite dans tous les cas. Un protocole annexé au traité d'adhésion de Malte à l'Union européenne (2004) garantit que la législation européenne actuelle et future ne pourra modifier la loi maltaise sur l'IVG. Le divorce n'a été autorisé qu'en 2011 sur cette petite île où l'Église catholique est toujours extrêmement influente et où les femmes sont des citoyens de seconde zone, notamment entravées dans leur vie professionnelle.

🕒 En décembre 2016, à la suite d'un long combat, Malte a légalisé la pilule du lendemain, disponible en pharmacie sans prescription médicale.

---

#### NORVÈGE

🕒 L'IVG y est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse sur demande et au-delà sur indications sociomédicales avec l'accord de deux médecins. L'IVG est prise en charge par l'État.

---

## PAYS-BAS

L'IVG est autorisée sur demande de la femme sans qu'un délai soit précisé dans la loi. Le Code pénal assimile toutefois à un infanticide le fait de tuer un fœtus viable. La limite est généralement estimée à vingt-quatre semaines, mais généralement ramenée à vingt ou vingt-deux semaines dans la pratique.

📍 L'IVG est intégralement remboursée par la Caisse maladie. Les cliniques du pays accueillent des femmes européennes ayant dépassé le délai légal dans leur pays, dont annuellement +/- 1 000 femmes vivant en Belgique.

---

## POLOGNE

❌ L'IVG est interdite sauf en cas de viol, d'inceste, de malformation du fœtus, ou de risque pour la santé de la femme jusqu'à 12 semaines seulement. Les médecins refusent majoritairement d'intervenir et exigent des examens complémentaires jusqu'à dépassement du délai. Après 12 semaines, seules les indications médicales sont retenues et l'IVG nécessite l'autorisation de 2 médecins différents de celui qui pratique l'intervention.

⚠️ En septembre 2016, suite à une pétition ayant recueilli plus de 450 000 signatures à l'initiative de l'église catholique de Pologne, le parlement polonais a examiné une proposition de criminaliser totalement l'IVG sauf en cas de danger imminent de mort de la femme enceinte. Le parlement a approuvé cette proposition en première lecture, alors que parallèlement, il rejetait une contre-proposition de libéralisation de l'accès à l'IVG. Le 5 octobre 2016, dans une atmosphère extrêmement tendue, la commission de la justice et des droits de l'homme du Sejm (la chambre basse du Parlement polonais) a rejeté cette proposition de loi : 15 voix contre, 15 voix pour et une abstention... L'ambiance autour du vote a frisé le chaos et l'opposition a dénoncé des atteintes aux procédures parlementaires. Des organisations non gouvernementales se sont vu refuser l'accès au Parlement. La Première ministre polonaise a réitéré, dans une allocution, que tous les moyens seront mis en œuvre pour « protéger le droit à la vie ». Pas la vie des femmes, mais bien celle des embryons.

⚠️ Fin juin 2017, le président polonais a entériné une loi limitant l'accès à « la pilule du lendemain » désormais accessible uniquement sur prescription médicale.

---

## PORTUGAL

Depuis 2007, l'IVG est autorisée jusqu'à 10 semaines sur consentement écrit de la femme, avec le certificat médical d'un médecin différent de celui qui pratique l'IVG. Au-delà de 10 semaines, l'IVG est autorisée en cas de viol jusqu'à 16 semaines et sur indications médicales, jusqu'à 24 semaines pour risque fœtal, sans limites si la vie de la femme est en danger.

⚠️ En juillet. 2015, une loi a durci les conditions en faisant supporter aux femmes tous les coûts liés à l'IVG et en introduisant une consultation psychologique obligatoire avec obligation pour les femmes de se voir détailler clairement, par écrit et oralement, les allocations auxquelles elles ont droit si elles décident de poursuivre la grossesse.

---

## RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

L'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse sur demande, en respectant une période d'au moins 6 mois entre deux IVG, sauf si la femme a plus de 35 ans, ou 2 enfants ou a été violée. Un consentement écrit de la femme ainsi qu'un entretien avant et après l'IVG sont obligatoires. Au-delà de 12 semaines, seules les indications médicales sont retenues, auquel cas l'État prend en charge le coût. Les femmes non résidentes n'y ont pas accès sauf si leur vie est en danger.

---

## ROUMANIE

👉 L'IVG y est autorisée jusqu'à 14 semaines de grossesse sur demande et au-delà s'il y a risque fœtal ou pour la vie de la femme. L'IVG est pratiquée à coût modeste dans le public et gratuit en cas de difficultés économiques.

❗ En 2012, un projet de loi visait à rendre obligatoire, pour les femmes qui veulent avorter, d'assister d'abord à une séance de « conseils ». Au cours de cette séance de consultation, les femmes devaient voir des vidéos et des images montrant comment l'IVG représente en fait une fin de vie, elles devaient ensuite attendre cinq jours avant de pouvoir enfin accéder à une IVG. Le projet de loi n'a pas été adopté malgré une forte mobilisation.

---

## ROYAUME-UNI

L'IVG y est autorisée jusqu'à 24 semaines de grossesse et au-delà pour raisons médicales. Deux médecins doivent attester que la santé physique ou mentale de la femme est en péril ou qu'il existe un risque fœtal. L'IVG est presque intégralement prise en charge par l'État.

👉 L'IVG est accessible aux femmes qui ne résident pas au Royaume-Uni et accueille de nombreuses irlandaises.

---

## SLOVAQUIE

L'IVG y est autorisée jusqu'à 12 semaines sur demande, après un entretien obligatoire et en respectant un délai minimum de six mois entre deux IVG, sauf si la femme a plus de 35 ans, a déjà 2 enfants ou plus, ou a été victime d'un viol. Au-delà de 12 semaines, l'IVG est permise sur indications médicales et en cas de viol. L'IVG sur indications médicales est intégralement prise en charge par l'État.

---

## SLOVÉNIE

L'IVG est autorisée jusqu'à 10 semaines sur demande, et au-delà sur indications médicales après passage devant une commission pluridisciplinaire. L'IVG n'est pas prise en charge par l'État.

---

## SUÈDE

👉 L'IVG y est autorisée jusqu'à 18 semaines de grossesse sur demande et au-delà pour « raisons particulières » sur décision d'une commission pluridisciplinaire. Le coût est pris en charge par l'État.

---

---

# Pour un véritable droit à l'interruption volontaire de grossesse **en Europe!** Signez les pétitions



[www.manifestedes350.be](http://www.manifestedes350.be)



**Avortement : les femmes décident**

<http://avortement europe.org/>



[www.marchemondialesdesfemmes.be](http://www.marchemondialesdesfemmes.be)



**CAL**  
Libres, ensemble



EUROPEAN  
HUMANIST  
FEDERATION